VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

Interdiction de Charlotte Schmidt.

No. 70,143 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER Encanteurs G. Friedrichs encanteur—Bureau No 532 rue Commune— MARDI le 8 mars 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 29 janvier 1904 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières ci-après décrites à savoir—

Cette propriété lui situé et renommérétrice à l'encoignure des rues Huitième et Chestnut désigné par les Nos 1301 et 303 rue Huitième et Nos 3017, 3019, 3025 et 3027 rue Chestnut, plus complètement décrite comme suit à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet No 83, borné par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Septième. Ledit lot est désigné par Henry Moelhausen, architecte et voyer, comme lot No — sur un plan déposé en l'étude de Lucien Herman, ancien notaire en cette ville et mesurant 32 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds et façade à la rue Chestnut. Située dans une des meilleures sections du district supérieur cette propriété rapporte un revenu annuel de $840

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 pour cent comptant pour bien la vente.

L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 jan—31—fev 7 14 21 28—mars 6 8

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Johanna Morris Brown, femme de L. W. Brown.

No 71,612 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet— JEUDI le 24 mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 février 1904, de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 234, borné par les rues Carondelet, Julie, Baronne et Girod désigné comme lot No 104 sur un plan fait par Joseph Pilié, daté le 13 décembre 1821, et annexé à la 34ème page du second livre pour l'année 1829, enregistré chez G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure en mesure française 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur en mesure américaine 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Carondelet sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur). Ainsi—

2° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet que le ci-dessus lot désigné contigu audit lot du côté de la rue Julie mesurant 60 pieds (en mesure française) 63 pieds 11 pouces 3 lignes, en mesure américaine), sur ladite ligne de côté sur à peu près 27 pieds 9 pouces mesure américaine entre lignes parallèles, s'étendant du côté de la rue Julie et étant l'arrière portion du lot No 102 sur ledit plan par Pilié, les améliorations sont désignées par le No 741 rue Carondelet.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant les taxes de 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Martin H Manson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. A. O'Sullivan, avocat.

21 fév—21 28—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Dans l'affaire de "Port Vincent Brick and Stave Company, Limited."

La Propriété Foncière, ensemble l'installation et l'équipement d'une fabrique de briques et de douves ou scierie de planches.

Située dans la Paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane. No 72,136. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet— JEUDI, le 24 mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 1er février 1904, de l'Honorable John St Paul, juge de la susdite cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

PROPRIETE FONCIERE.

1e Une certaine étendue de terre située près de la ville de Port Vincent, dans la paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane, comme et décrite comme suit, à savoir: Commençant à "iron stob" sur la rivière Amite, rive est, de la terre de A. Collins & Co, sont contigu, de là courant nord-est 46 & 36—100 chaines à un "iron stob", de là du côté vers le sud 5e & 60—100 chaines à un "iron stob" de la sud ouest à un "iron stob", 9 & 52—100 chaines, de là au côté est 26 & 99—100 chaines à un "iron stob", de là du côté sud 15 & 10—1 0 chaines à un "iron steb" sur la rive est de la rivière Amite, de là en remontant la rivière jusqu'à un noyer marqué d'une croix X et trois ébréchements; de là nord est 4 et 36—100 chaines à un cyprès avec une croix sur le même, delà du côté ouest 16 et 44—100 chaines à un noyer avec une croix et trois ébréchements, delà sud ouest 16 et 44—100 chaines à un "iron stob" la rive Est de la rivière Amite, delà en remontant la rive de la rivière Amite jusqu'au point de départ, ladite étendue de terre contient 64 acres, plus ou moins, étant la même propriété que la non incorporée Port Vincent Brick & Stave Company, acquit de George Cambre et Als, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent lesdites améliorations consistant de cinq cottages, demeure et une grange

2° Une certaine étendue de terre acquise de Henry Merritt de Winnfield, Kansas, le 16 décembre 1889 et enregistrée dans le Livre 8, pages 65, 66 et 67, le 30 novembre 1895, ladite étendue de terre contient 12 acres, plus ou moins, situés dans la paroisse Livingston Etat de la Louisiane, contigua à la ville de Port Vincent, borné du côté est par la propriété de Chas. Scrivegne et Charles Cambre du côté sud par les terres de George Cambre, du côté ouest par la rivière Amite et du côté nord par la ville de Port Vincent excepté une se trouvant réservé de 50 pieds se trouvant à l'encoignure du dit lot connu comme l'encoignure sud est et désignée par un "iron stob" aussi démontré dans l'acte de vente de A. Collins & Clug, le 20 janvier 1902 pardevant Jos. S. Hebert, notaire, comme étant montré dans une étendue de terre dans l'espace pour le même dans le livre de la s'étant dans la direction sud ouest 50 pieds à un "iron stob" de la ouest à la rivière Amite.

DEPENDANCES

3° Une installation de moulin à scie "Wheel & Make", voitures, poulies, courroie, composées de deux "Henry Diston Inserting Tooth Saw".

Aussi une briqueterie et dépendances, bouilloire, planches "cross lees", 125 000 briques "Pomp-Donkey", machines outils, 3 mulets, rails élevés, etc., le tout plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré dans affaire ci-dessus intitulée.

DEVANT ETRE VENDUS EN BLOC.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus de son enchère le; ainement de toutes les taxes d'Etat et de paroisse pour ladite propriété pour l'année 1904, 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant George Montgomery, notaire aux frais de l'acquéreur.

JOS GARIDEL, receveur.

B. K Miller, Emile Pomes avocats.

31 fév—21 28—mars 6 13 20 24

VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Elégants Sites à Bâtir et un Joli Cottage Simple, Rue Dauphine, entre Kentucky et Japonica.

Dans la succession de Philomène Journée, Jean Paul Negues et Victoria Portal.

No 71,267—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur, bureau No 342 rue Carondelet, MARDI, le 8 avril 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 23 février 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Kentucky, (autrefois Alexandre), Royale et Japonica (autrefois Matilda). Les dits lots sont connus comme A. et B., chacun mesurant (30) trente pieds qui pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de (120) cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant (6) six chambres, hangar dépendances, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même ilet, connu comme le lot C, lequel est contigu à celui du lot B et mesurant (30) trente pieds un pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

3° Un certain lot de terre situé dans le même ilet, connu comme le lot D, lequel est contigu à celui du lot C et mesurant (30) trente pieds, 2 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur et façade à la rue Japonica (autrefois Matilda) de (120) cent vingt pieds.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet connu comme le lot E. Ledit lot commençant à un point (120) cent vingt pieds de l'encoignure des rues Dauphine et Japonica (autrefois Matilda) et mesurant (44) quarante quatre pieds, (6) six pouces et 7 lignes de face à la rue Japonica (autrefois Matilda) sur une profondeur de (120) cent vingt pieds (5) cinq pouces, entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après le plan par D. E. Seghers & Fils date et signé le 1er mars 1904 et enregistré en mon bureau.

5° Tous les effets mobiliers consistant en un lot de meubles de maison et effets, maintenant sur les lieux ci-dessus d'après l'inventaire dans ladite succession, le tout desquelles seront vendus au même moment et endroit.

Conditions—Tous les effets mobiliers devant être vendus pour du comptant. Les propriétés foncières — un tiers du prix d'achat devant être payé comptant la balance de cela en tiers en un et deux ans respectivement représentés par billets hypothécaires portant intérêt de 7 0/0 par an, les dits billets devant être garantis par lien et privilèges de vendeur et toutes les clauses de sécurité.

Les acquéreurs des dites propriétés devant payer en plus de leur enchère ou prix d'achat de ladite propriété, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 342 rue Carondelet.

L'acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

K. V. Richard, avocat.

3 mars—3 6 13 20 27—av 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Emplacements pour Bâtir. Sixième District, Situés Avenue Peters et rue Camp, rues Octavie et Camp, rue Octavie.

Aussi un cottage double, Nos 5421 et 5423 rue du Camp: certains d'augmenter en valeur.

Dans la succession de Jean Philip Barinque.

No 72,545 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur— Bureau No 342 rue Carondelet—MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 3 février 1904, par l'Hon. George H. Théard, juge de susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'Ilet No 248, borné par l'avenue Peters, les rues Camp, Octavie et Chestnut, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Camp. Les lots ci-dessus seront vendus ensemble.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même ilet que les ci-dessus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Octavie. Les dits lots devant être offerts et vendus séparément.

3° Un certain lot ou morceau de terre situé dans le même ilet que les ci-dessus, mesurant 42 pieds de face à la rue Octavie, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet que le ci-dessus, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un magnifique cottage double connu comme 5421 et 5423 rue du Camp, construit depuis moins de deux ans, rapportant un revenu de trente dollars par mois.

5° Toute la propriété meuble consistant en un lot d'articles de ménage et d'une serre. Le tout d'après l'inventaire dans ladite succession, dont le tout sera vendu au même endroit et moment.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 sur les propriétés, vendues respectivement, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CICERO A. RAMSEY, encanteur et agent de propriétés foncières, No 342 rue Carondelet. L'acte de vente pardevant Ernste Vidrine, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Kenneth V. Richard, avocat.

4 fév—4 7 14 21 28—mars 6 7 8

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Paul E. Ranson.

No 72,629—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR— Placide J. Spear, Encanteur—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté le 29 février 1904, il sera vendu à enchère publique, MERCREDI, le 16 mars 1904, à 11 heures a. m., à notre bureau et Bourse 802 rue Perdide, sous l'acte 153 de 1900, un lot d'effets personnels, bijoux et breloques; le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour. Le tout devant être vendu en bloc. Conditions—Comptant sur l'adjudication. 2 mars—2 15

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de John K. Alexander, pétionnant pour la liquidation de la "N. O. Crescent Information and Employment Bureau"

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 70,950 - Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Duclaux, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier Geo W. Flynn, avocat. 24 fev—24 28—mars 4

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage de Grandes Propriétés Commerciales et de Résidence

—ET DE—

Splendides Sites à bâtir dans d'exceptionnelles localités.

La Fonderie McCan, la Propriété McCan, avenue St-Charles.

MME FANNIE McCAN TOBIN VS MME M. G. T. STEMPEL, GUARDIAN.

No 69,737—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, encanteur—BUREAU 138 rue Carondelet.

JEUDI LE 17 MARS 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 19 juin 1903 et signé le 25 juin 1903, et d'un jugement rendu et signé le 7 octobre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La grande propriété commerciale connue comme la Fonderie McCan, comprenant l'Ilet entier de terre situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Sud Peters, Fulton, Julie et Notre Dame, mesurant 242 pieds 2 pouces sur chacune des rues Fulton et Sud Peters, 123 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la rue Julie et 121 pieds 1 pouces et 6 lignes sur la rue Notre Dame. Les améliorations qui s'y trouvent comprenant bâtisses en briques et bois à un et deux étages. La propriété à proximité des chemins de fer et débarcadères et serait spécialement convenable pour de grandes installations commerciales, telles qu'une manufacture ou entrepôt: Aussi un lot de meubles de bureau coffre-fort, un lot de machines, comprenant poulies, arbres moteurs, courroies, tours machine, bouilloire forgeons grue "drop hammer," etc., sur la propriété premièrement décrite, le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour.

2° La résidence seigneuriale No 1413 rue Troisième, à l'encoignure nord ouest de la rue Colisée, avec de vastes terrains ornés, dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Troisième, Deuxième Colisée et Prytanée. Le terrain est désigné comme un certain morceau ou parcelle désigné par le No 3 sur un plan ou devis par Hugh Grant, voyer, annexé à un acte pardevant G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville le 1er mai 1847, et mesurant, d'après ledit devis, 214 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Troisième sur 127 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et façade sur la rue Colisée desquelles deux rues il forme l'encoignure et 127 pieds 3 pouces et 1/2 ligne sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le séparant du lot No 2 sur ledit devis. Cette résidence peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

3° Le spacious ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue St Charles, les rues Broadway, Hampson et Audubon, subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, mesurant 241 pieds, 4 pouces et 4 lignes à l'avenue St Charles, 353 pieds sur la rue Broadway, 370 pieds sur la rue Audubon et 240 pieds sur la rue Hampson. L'ilet sera vendu en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

4° Onze certains lots de terre contigus les uns aux autres, situés dans le Sixième District de cette ville, comprenant la moitié de l'Ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Pine et Broadway, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, mesurant ensemble 120 pieds, 8 pouces 1 ligne de face à l'avenue St Charles, 321 pieds 8 pouces à la rue Pine, 120 pieds à la rue Hampson, 333 pieds, 8 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus près de la rue Broadway. Ces lots seront vendus en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

5° Les quatre beaux lots de terre à bâtir à l'encoignure nord-est des rues Milan et Carondelet, dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Milan, Carondelet, Baronne et Marengo contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bon et prix de tous les agréments.

6° Les deux jolis lots à bâtir, décrits comme un certain morceau ou portion de terre ensemble avec tous les droits voies privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 456 borné par les rues Dryades, Barone, Berlin et Milan, désignés par le No 11 et mesurant comme suit: Le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 150 pieds. Ladite portion du lot No 11 mesurant 20 pieds de face à la rue Dryades, avec la même largeur entre lignes parallèles et une profondeur de 100 pieds de la assumant une largeur de 30 pieds entre lignes parallèles laquelle dite propriété est aussi désignée par la lettre C sur un plan fait par S. G. Delaise, voyer et architecte daté le 24 juillet 1896, enregistré dans le cursus du shérif civil, ayant les mesures comme donné ci-dessus. Sur et près des lignes de cers et entourée de rues pavées.

7° Les trois bons lots à bâtir, subdivisés comme suit situés dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Constance, Galennie, Magasins et Etats, désignés par la lettre A et le No 1 sur un plan par D. E. Seghers voyer daté le 16 septembre 1903. Lesdits lots sont contigus les uns aux autres et mesurant comme suit: Le lot A, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance sur 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Galennie et sera vendu comme deux lots chacun de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la profondeur ci-devant dite, ou en bloc, comme il sera requis. Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. A proximité du centre commercial, des lignes de cars, marchés et écoles et églises.

8° Le cottage double à un étage en bois, Nos 1012 et 1014 rue Galennie contenant trois chambres, etc., de chaque côté, dans le même district et l'ilet et contigu dans le fond à la propriété ci-dessus septièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le ci-devant dit plan par Seghers et mesurant d'après cela 42 pieds 3 pouces de face à la rue Galennie sur 64 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur. La proximité des grandes industries manufacturières, fait que cette propriété est en demande des locataires et en fait un placement rémunératif.

Termes et conditions. Un tiers comptant, la balance en trois paiements annuels égaux représentés par des billets des acquéreurs payables en un, deux et trois ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant la mise de côté de l'estimation en cas de procès. Les taxes dues et exigibles en 1904 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant P. M. Milner, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. H. Hall, avocat du plaignant.

B. Bruen et W. L. Gleason, avocats des défendeurs.

14 fev—14 21 28—mars 6 13 17

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Balance à suspension portative "Buffalo".

Capacité de 4 000 livres.

Pour le compte de qui cela peut concerner.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur— Bureau No 732 rue Commune, MERCREDI, le 9 mars à 11 heures a. m., aux hangars N. Y. de la M. L. T. R. R. & S. S. Co, à l'encoignure des rues Girod et Delta, sous l'Acte 124 de 1890, à l'enchère publique, il sera vendu: Une balance à suspension portative "Buffalo", capacité de 4.000 livres, toute neuve de la "Buffalo Scale Co", consignée à Achille Bauer, Alexandrie, La. Conditions, comptant sur les lieux.

28 fév—28—mars 3 9

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en bois à trois étages,

Rue Erato, entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, borné par la rue Thalie.

Dans la succession d'Ella Hurley, première femme de Robt E. Lee.

No 71,670—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur— Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 15 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C rendu et signé en Cour ouverte, le 9 février 1904, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt et un, dans l'Ilet No 72, borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie, St Thomas et Erato, lequel lot mesure 26 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 80 pieds, étant la même propriété que ledit Robt. E. Lee, acheta pendant la susdite communauté de Bertran Beer, l'acte pardevant F. J. Dreyfous, le 6 avril 1883. Les améliorations consistant d'une bâtisse à trois étages en bois, contenant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans respectivement après la date de l'adjudication portant 8 pour cent d'intérêt; par an et garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acquéreur assumant les taxes de 1904 en plus et au-dessus de son enchère. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication. L'acte de vente pard vant Geo. Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 fév—12 14 21 28—mars 6 13 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

Victor D. Levy vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT — Division D — No 72,698 — Ordre — Qu'une réunion des créanciers de Victor D Levy soit ampliée et tenue suivant la loi, pardevant William Ardill, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, le LUNDI, 14me jour de mars 1904, à 11 heures a. m., pour voter et passer sur l'application du pétitionnaire pour un répit de douze, dix huit et vingt quatre mois à partir de la date de ladite réunion; et que R. L. Tullis, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents à ladite réunion, et que toutes procédures contre la personne et la propriété du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 8 février 1904.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme: A. J. LEGETT, Député-Greffier.

24 fév—24 28—mars 4

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Jolie Résidence du Sixième District.

No 1240 Avenue de la Louisiane à l'encoignure de la rue Chestnut.

Succession d'Inez L. Lane. — No 65,616 Cour Civile de District—Division A. Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 2 février 1904 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent pour cause de maladie, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet désigné par le No municipal 274, borné par l'avenue de la Louisiane et la rue Delachaise, Chestnut et Camp; ledit morceau ou portion de terre formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chestnut est désigné par la lettre A, et mesurant cinquante et un pieds neuf pouces de face à l'Ave de la Louisiane sur cent vingt cinq pieds de profondeur et façade à la rue Chestnut; ledit morceau ou portion de terre étant composé des parties des lots ordinaux Nos neuf et dix (9 et 10), ledit lot A est tracé sur un plan ou certificat d'arpentage fait par C. V. Labarre, voyer, daté le 16 février 1893, et annexé pour références ci-après mentionné acte d'achat.

Les améliorations comprennent une excellente résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, retirée du trottoir, avec un grillage en fer sur la façade, avant galeries devant et derrière, huit chambres, vestibules au premier étage et au rez de chaussée, chambre à bain, office, pelouse, gaz, citerne, etc., dans la cour. La maison est en bon état et bien située.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et donner les clauses usuelles et générales de sécurité, et faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant J. Zech, Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Wm McL. Fayssoux, avocat.

7 fév—7 14 21 28 — mars 6 10

Succession de Samuel Powers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 42 592—Division D— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les sept jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats. 25 fev—25 29—mars 5

Succession de C. Alfred Jacques.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 72 734—Division A—Attendu que Mme Cotiane Sarpes, veuve de C. Alfred Jacques, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu C. Alfred Jacques, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. L. V. Guillotte, avocat. 24 fev—24 28—mars 4

E. A. ANDRIEU.

—Successeur de—

MME. BERRAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

628 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements rémunératifs dans une propriété bien située et bien louée,

Et bonne occasion pour spéculation en lots à bâtir et lieds de terre.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 février 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La belle résidence en briques convenablement installée et commode à trois étages et mansardes, No 538 rue N. Rempart, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues N. Rempart, Bourgogne St Louis et Tonnelas. Elle a quatre étages dans le fond et contient vestibules, quatorze chambres, grandes galeries en fer aux premier et deuxième étages au dessus du trottoir sur la façade, gaz, citerne et cour pavée. Le lot de terre est dans l'Ilet No 98 borné comme il est susmentionné, et mesurant 24 pieds de face à la rue N. Rempart sur soixante dix sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond, mesurant quatre pieds, propriété qui voisine tout près du centre du Parc Congo et des grandes améliorations devant être faites par le Frisco R. R. Co, à quelques pas de l'arme du Canal, des marchés, écoles et églises. Un excellent placement en résidence. Se vite à un bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de $540 par an.

2° La bonne propriété commerciale Nos 2000 et 2002 rue du Quartier à l'angle sud-ouest de la rue Prieur, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Prieur et Johnson. Les améliorations comprenant un magasin en bois à deux étages et résidence contenant magasin, 6 grandes chambres, office, vestibules galeries et hangar.

3° Un joli cottage simple en bois à un étage contigu au No 2004 rue Quartier, contenant 4 chambres vestibule, galeries etc. Les terrains sur lesquels les améliorations ci-dessus sont situées sont désignés comme un certain lot ou portion de terre formant l'encoignure des rues Quartier et Prieur mesurant 57 pieds, 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Quartier sur 61 pieds 6 pouces de profondeur et façade sur la rue Prieur et entre lignes parallèles. Le magasin et la résidence sont dans un bon voisinage pour le commerce ou placement et un bon emplacement pour affaires. Le cottage est une bonne petite résidence ou placement. Cette propriété sera vendue en bloc.

3° Une certaine portion de terre, avec tous les droits voies privilèges servitudes et avantages y appartenant situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet No 394, borné par la Promenade Carondelet et les rues Dupré, Conti et Grayson. Ledit lot de terre formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Dupré et mesurant d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 16 novembre 1903, quarante deux pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Dupré, 142 pieds 3 pouces et 1 ligne de façade et profondeur sur la Promenade Carondelet, 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 36 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond. Le dit lot de terre est composé des parties des lots désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan fait par J. A. de Hémécourt, voyer, daté le 14 mars 1867. Près de la rue du Canal et du grand "Frisco R. R."

4° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne, et Roman ou Sidell étant l'Ilet No 776 et lesquels dits lots mesurant chacun 28 pieds, 6 pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles. Dans une partie de la ville qui améliore et feront de bonnes résidences pour placements.

5° Un certain lot triangulaire de terre dans le troisième district de cette ville désigné par le No 1722 borné par les rues Broad, Industrie, Agriculture et l'avenue de Louisiane et mesurant 437 pieds 6 pouces de façade à la rue Broad, 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à l'avenue de Louisiane et 291 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Industrie. Pour spéculation ou placement il offre de grands avantages.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur des billets, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en dessus et en plus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat s